à ce sujet avec l'Assemblée nationale et les autres gouvernemens de l'Allemagne. Cette entente doit être telle qu'elle n'empêche pas l'Empire d'Autriche de se donner une forte constitution, qui satisfaise aux besoins intérieurs de toutes les provinces dont il est composé et qu'elle ne soit pas non plus un obstacle aux tendances de l'Allemagne, qui ont pour but de former vis-à-vis de l'étranger un corps politique unique, d'opérer la fusion de ses intérêts commerciaux et matériels et d'introduire la plus grande uniformité possible dans sa législation intérieure. Il faut espérer que le gouvernement autrichien concourra de toutes ses forces à la réalisation de ce but, et que dans l'organisation des rapports intérieurs de cette monarchie, il tiendra compte le plus possible de ses relations vis-à-vis de l'Allemagne. Si cependant il croyait ne pas devoir coopérer complètement au développement de l'Allemagne dans le sens que nous venons d'indiquer, s'il ne pouvait pas permettre qu'on limitât dans la mesure exigée les droits de souveraineté en faveur d'un énergique pouvoir central de la confédération, ni que la fusion des intérêts commerciaux et matériels fût appliquée à ses provinces allemandes, il en résulterait sans doute que l'Autriche d'un côté ne demanderait pas à exercer des droits auxquels ne correspondraient pas des obligations, et que d'un autre côté on ne pourrait pas exiger que les autres états allemands accordassent à une représentation sortie de la population entière de la confédération et à un gouvernement fédéral qui dirigerait les affaires de la totalité des états, et dans lequel l'Autriche conserverait sa place, accordassent, disons-nous, relativement à la politique étrangère et commerciale, ainsi qu'à la législation intérieure et aux finances, des droits dans l'exercice desquels le territoire fédéral de l'Autriche ne serait pas soumis dans la même mesure aux décisions du pouvoir central. Mais on ne pourrait pas encore en inférer que l'Allemagne doive revenir exclusivement aux bases essentielles de l'état fédéré et qu'il faille abandonner complètement le projet, accueilli avec enthousiasme, d'une union, basée sur un état fédéré. Au contraire, l'existence non seulement et le développement de la confédération germanique (y compris l'Autriche, ainsi que le territoire allemand des Pays-Bas et du Danemark), mais encore le maintien de la position qui revient en Allemagne à la maison impériale d'Autriche, s'accordent parfaitement avec une union plus étroite des états allemands avec un état fédéré *dans les limites de la confédération.* De même que l'union douanière, qui non seulement forme une association plus étroite pour le commerce et l'industrie, mais qui porte encore en elle-même le germe d'une représentation politico-commerciale collective à l'étranger, a pu naître et subsister dans les limites de la confédération sans troubler cette dernière ni les rapports qui existent entre les membres de la confédération faisant partie du Zollverein et ceux qui n'en font pas partie, de même on peut dans ces mêmes limites, conclure entre la majorité de ses membres une union qui comprenne des intérêts ultérieurs.

» Le gouvernement du roi regarde comme un devoir de poursuivre la voie qui a été ouverte par la convocation de l'assemblée nationale allemande.

» A cet effet, il propose qu'avant la deuxième discussion des chapitres de la constitution qui ont pour titre : « De l'empire et du pouvoir impérial », « de la Diète de l'empire », « du chef de l'empire », « du conseil de l'empire », *les gouvernemens allemands soumettent à l'examen de l'assemblée nationale allemande siégeant à Francfort,* par l'entremise du ministère, *des déclarations sur le contenu des dits chapitres,* tel qu'il a été adopté à la première discussion.

» Nous croyons que cette proposition sera agréée tant par les gouvernemens allemands que par l'assemblée nationale, attendu que nous supposons aux premiers comme à celle-ci le désir sincère d'arriver à une loyale entente. La position qu'occupe l'assemblée nationale vis-à-vis de l'œuvre de la constitution a été indiquée au commencement de cette note.

» En revanche, la plupart des gouvernemens allemands n'ont jamais renoncé au droit de donner leur assentiment; la Prusse, en particulier, n'y a jamais renoncé. Si l'on voulait encore maintenant pousser cette antithèse à ses dernières conséquences, il est évident pour tout le monde que non seulement on ne pourrait achever l'œuvre de la constitution, mais encore que la patrie allemande serait exposée aux crises les plus dangereuses et paralysée dans tout son développement. Plus un état allemand serait fermement décidé à maintenir son droit d'assentiment, plus il pourrait craindre de devoir refuser son assentiment, plus il devrait sentir vivement la nécessité de ne pas se borner à une négation venue après coup, mais de faire connaître à l'assemblée nationale ses scrupules et ses projets de modification au sujet des résolutions déjà prises et de lui offrir l'occasion d'en faire avant la seconde discussion l'objet d'un examen approfondi. Et d'un autre côté, quand nous voyons les fractions mêmes de l'assemblée nationale, qui, en principe, contestent le plus énergiquement le droit d'assentiment, désirer cependant qu'on parvienne à s'entendre avec les gouvernemens, il nous est permis d'espérer que l'assemblée elle-même, pénétrée de sa dignité et fidèle à ses devoirs envers la patrie commune, brisera cette dangereuse antithèse, en montrant, à son tour, la même prévenance amicale. Aussi le gouvernement croit-il que cette proposition répondra d'autant plus aux désirs des gouvernemens allemands, qu'il est fermement convaincu que les vrais intérêts des gouvernemens vont de pair avec les besoins et les vœux du peuple allemand. Il espère aussi que, quand même il y aura une divergence d'opinion sur quelques points, le patriotisme bien connu des gouvernemens allemands et la communauté des intérêts amèneront une uniformité de vues sur les questions les plus importantes. L'avantage sera d'autant plus grand que les autres états se prononceront dans le même sens, et le gouvernement du roi, en faisant les avances à cet égard, espère que les autres gouvernemens y répondront avec une entière confiance.

Il a donné à cet effet à son plénipotentiaire à Francfort S. M. des instructions étendues, et comme il pense que cette ville formera pour tous les gouvernemens le point le plus convenable pour arriver promptement à un arrangement, il invite ces derniers à y faire parvenir bientôt leurs observations et leurs propositions, attendu qu'il lui paraît très désirable, dans l'intérêt de toute l'Allemagne, qu'on ouvre sans tarder des conférences à ce sujet et qu'on parvienne à s'entendre.

Vous soumettrez les considérations et les propositions ici énoncées au gouvernement . . . . , et vous lui recommanderez d'y donner une attention proportionnée à l'importance du sujet. Vous ne négligerez pas non plus d'éclairer le gouvernement de S. M., qui tout récemment encore a été l'objet de nombreuses attaques. La Prusse n'aspire pour elle à aucun agrandissement de puissance, ni à aucune dignité; quelle que soit la forme que reçoive la constitution de l'Allemagne, elle ne demande pour elle d'autre part à la direction suprême du pouvoir fédéral que celle que lui assignent, suivant la nature des choses, sa position en Allemagne et l'importance des ressources intellectuelles et matérielles qu'elle peut mettre à la disposition de la commune patrie. Toute position qui lui sera offerte, elle ne l'acceptera qu'avec le libre consentement des gouvernemens alliés; mais elle croit devoir déclarer qu'elle est prête, quand même il lui faudrait faire des sacrifices, à rendre à l'Allemagne les services que celle-ci pourrait exiger d'elle pour le bien de la communauté. Elle se prêtera également à tout ce qui pourra, sans qu'il soit porté atteinte au but commun, être de nature à maintenir l'indépendance des états particuliers. Conformément à ces dispositions, je puis vous dire déjà maintenant que le roi et son gouvernement ne pensent pas que la création d'un nouvel empereur d'Allemagne soit nécessaire pour arriver à une réelle et grande unité de l'Allemagne; que nous craignons plutôt qu'aspirer exclusivement à cette forme du point d'unité, si indispensable en soi, ce serait opposer des obstacles presqu'insurmontables à la réalisation de ce but de l'union. On trouvera sans doute une autre forme qui puisse, sans qu'on soit forcé de sacrifier aucun besoin essentiel, satisfaire complètement le pressant et légitime désir du peuple allemand de voir toute la nation véritablement unie et prendre un vigoureux développement.

Nous espérons, dans l'intérêt même de la chose, recevoir bientôt la réponse du gouvernement..... à cette communication.

Berlin, le 23 janvier 1849.

BULOW.

(Correspondances particulières.)

ROUMÉLIE. ANDRINOPLE, *9 mars.* — Nous avons déjà parlé de l'impunité qui règne dans le district de Ferra à l'égard des voleurs et des assassins, par suite de l'influence de quelques chefs turbulens qui les protègent, et de la faiblesse ou de l'insouciance de l'autorité locale qui tolère ces brigandages. Parmi les village turcs de ce Caza, il y a celui de Hogia-Keui dont quelques mauvais sujets, au nombre de sept à huit, parfaitement connus des autorités de Ferra, commettent des déprédations continuelles dans les villages bulgares des environs; ce sont des visites continuelles que ces pillards font à ces pauvres rayas. Arrivés dans ces villages, ils commencent par se faire servir à manger, puis ils chargent les mulets ou les ânes du propriétaire de la maison, d'orge, de paille, fourrages si précieux dans cette saison, et surtout dans ces montagnes prennent toutes les provisions de ménage qui leur tombent sous la main, des ustensiles de cuisine en cuivre, couvertures, etc., et munis de ce butin, ils regagnent leur repaire de Hogia-Keui. Ces déprédations se succèdent sans interruption et à tour de rôle dans tous les villages voisins, et telle est la terreur que ces brigands sont parvenus à inspirer aux Bulgares, que ceux-ci qu'ils se soumettent sans murmurer à ces vexations, parce qu'il y va de leur vie, s'ils y font la moindre opposition. On est porté à croire qu'il n'en serait pas ainsi, si la police de Ferra était confiée à notre gouverneur Ismaïl pacha.

Nous avons déjà dit que le feu du dernier incendie est sorti d'une maison servant d'école à des enfans bulgares; c'était ce qu'on appelle un *Métachi* en grec, dépendant de Filothéico, l'un des 24 monastères du mont Athos. Le supérieur de cette petite succursale se trouvait absent, et l'on peut se figurer son désespoir en trouvant à son retour son habitation réduite en cendres; au reste l'on ne tarda pas à connaître le véritable motif de son désappointement, lorsque des fouilles faites à un endroit désigné par ce moine, firent découvrir plusieurs vases de cuivre enfouis sous terre, et pleins de monnaies d'or et d'argent qui ont été déposées dans la caisse de la communauté grecque. Tout compte fait, on a trouvé 110 mille piastres en numéraire intact, et 25 oques d'argent fondu par la chaleur du feu. D'après le dire du moine, cet argent était destiné à la construction d'une Eglise dans l'un des faubourgs de la ville.

Ces jours passés, deux gendarmes de Ouzoun-Kiupru conduisaient ici un voleur pieds et mains liés sur un cheval, ainsi que deux femmes; arrivés près d'un pont, un cavalier armé jusqu'aux dents, qui les attendait sur une hauteur, se précipite sur eux, les couche en joue avec son fusil et leur enjoint de délier le prisonnier pour le mettre en liberté. Sur l'attitude résolue des gendarmes, il lâche son coup de fusil, et atteint l'un d'eux à la gorge, de 3 chevrotines; puis saisissant un pistolet, il allait le décharger sur le second gendarme, lorsque celui-ci, tirant à son tour sur le bandit, lui loge une balle dans le mollet et s'enfuit de toute la vitesse de son cheval. Alors le voleur blessé s'approche du prisonnier, le fait délivrer par un berger, et continue son chemin avec le prisonnier et les deux femmes. Arrivé au pont de Cara-Cassim, il y laisse l'une de ses deux compagnes et s'éloigne avec le prisonnier et l'autre femme.

THRACE. GALIPOLI, *10 mars.* — Pendant l'orage du 13 janvier, la bombarde ionienne, *Colombia*, commandée par le capitaine S. Pasto, chargée de savon à la Canée pour Constantinople, a fait naufrage sur le cap Carabos, dans la mer de Marmara, et le capitaine a eu le malheur de perdre son fils unique avec trois hommes de l'équipage; cependant il a pu sauver les deux tiers de sa cargaison.

Les insulaires de Coutali et de Pacha-Liman, voulant profiter de ce sinistre, ont pillé une partie du chargement, appartenant au capitaine même; mais celui-ci s'est rendu à Artaky, pour porter plainte, et le caïmacam de cette ville, agissant avec un zèle qui ne peut être trop loué, s'est empressé de faire arrêter une trentaine de ces pillards qu'il a fait écrouer dans les prisons locales.

Le brick samiote, *Buona Sorte*, commandé par le capitaine Alessandro Duca, a naufragé sur l'île de Lemnos, après avoir perdu ses deux ancres à Enos, où il chargeait des céréales.

Le 1er de ce mois, le trois-mâts ottoman, *Americana*, commandé par le capitaine Emin Ibrahim, et allant de Constantinople à Tripoli de Barbarie, avec un chargement de munitions de guerre, a échoué à Zan-Caja; il a fini par se sauver.

Le même jour, a fait naufrage au même endroit le brick ottoman *Abdullah*, capitaine Ibrahim Ananni, parti de Constantinople pour Alexandrie et chargé de diverses marchandises; navire et chargement se sont totalement perdus.

Le 6 du courant, le bark anglais, *British Queen*, capitaine John Gladston, parti d'Odessa, avec un chargement de blé, pour Cork ou Falmouth, a échoué sur la côte d'Asie, dans l'embouchure de Gallipoli ce bâtiment était dans une position très critique, la moindre tempête aurait pu le mettre en pièces; mais heureusement il a pu se sauver au bout de trois jours de travail et il se trouve maintenant dans notre rade, occupé à reprendre sa cargaison qu'il avait dû débarquer.

EGYPTE. ALEXANDRIE, *27 février.* — S. A. Abbas pacha est arrivé ici le 12 de ce mois; Il a été reçu avec tous les honneurs dus à son rang. S. A. a pu se convaincre, par le concours de la foule qui s'était portée au-devant d'Elle, le jour de son arrivée, des espérances que la population fonde sur Elle et des sympathies dont Elle est l'objet. La population européenne qui n'a qu'à se louer de Méhémet Ali, a voulu témoigner à son petit-fils toute sa reconnaissance en prenant une large part aux réjouissances publiques qui ont fêté le séjour trop court de S. A. à Alexandrie. Elle a parcouru, le second soir, les quartiers européens et a daigné faire une visite à M. d'Anastasy consul-général de Suède et de Norwège; cette visite, dictée par un sentiment d'affection dont toute la famille de Méhémet Ali n'a cessé de l'honorer, a produit le meilleur effet. Le 14, après avoir reçu les visites du corps diplomatique et de tous les hauts fonctionnaires, S. A. a quitté le palais de Ras-el-Tin qui lui servait d'habitation, pour se rendre au palais du Gabari chez son oncle, S. A. Saïd pacha où un déjeuner splendide lui avait été préparé. Le couvert était de 14 personnes au nombre desquelles on remarquait LL. EExc. Hassan pacha, Schérif pacha, Saffer pacha, Artin bey, Kani bey, directeur du Transit. Après le déjeûner, S. A. Abbas pacha s'est reposé; puis il est parti pour le Caire à 3 heures de l'après midi, accompagné de toute sa suite. Le vice-roi est arrivé, le 18 du courant, au Caire où lui était réservé le même accueil qu'à Alexandrie. S. A. le vice-roi a débarqué à Choubra et s'est transporté directement chez son grand père Méhémet Ali; puis il s'est rendu chez sa mère et de là à la citadelle où il a reçu successivement toutes les autorités civiles et militaires et le corps diplomatique.

S. A. préfère le Caire, mais nous aimons à croire qu'Elle ne négligera pas Alexandrie, œuvre de son grand père; cette ville offre trop d'avantages au commerce de l'Egypte. Nous ne croyons pas qu'on veuille appeler au Caire l'administration des ventes, ainsi que le bruit en court depuis quelques jours.

Divers changements ont eu lieu: Hassan pacha a été nommé ministre de la guerre en remplacement d'Ahmet pacha, oncle du vice-roi, promu au gouvernement de Damas par firman de la S. Porte. Ce haut fonctionnaire est arrivé aujourd'hui au Caire; il doit partir pour Constantinople et de là se rendre à son poste. Sélim pacha a été nommé gouverneur du Caire; Ali Bourham pacha, ministre des finances; Schérif pacha, ministre des finances, a été nommé lieutenant gouverneur de l'Egypte. S. E. Kiamil pacha a été mis en disponibilité, ainsi que plusieurs autres fonctionnaires. Samy pacha et son fils Soubhy bey partent pour Constantinople où le premier va recevoir le firman de gouverneur de la ville de Tricala en Thessalie. Ainsi se trouve dispersé le parti qui s'était formé au Caire pour éloigner des affaires les personnes que S. A. le vice-roi avait appelées auprès de lui.

On parle de l'abolition du ferdé ou imposition personnelle dans les campagnes. Nous ignorons jusqu'à quel point cette nouvelle peut être vraie. En attendant, nous ne pensons pas que S. A. après avoir créé tant de pachas et de beys, oublie une classe de sujets qui mérite à juste titre toute sa sollicitude.

La lecture du firman d'investiture a eu lieu à la citadelle le 22 du courant au milieu d'un grand concours de hauts fonctionnaires, d'Européens et du corps diplomatique. Après le cérémonial d'usage, S. A. le vice-roi s'est rendu à son palais l'Assaun où le soir il a réuni dans un dîner tous les hauts fonctionnaires.

S. A. Saïd pacha se trouve au Caire et loge au palais du vice-roi.

GRÈCE. SYRA, *5 mars.* — Tout le commerce se trouve en émoi depuis l'arrivée du bateau à vapeur de la Ce Rostand, qui a apporté des lettres de Constantinople dans lesquelles il est question que la S. Porte fait des préparatifs de guerre et se propose d'expédier des troupes dans les principautés moldo-valaques pour y renforcer l'armée qu'Elle y a déjà. Les Hellènes, reconnaissant aujourd'hui qu'ils ont besoin plus que jamais de la tranquillité pour continuer leurs opérations commerciales, font des vœux pour que la paix ne soit point troublée en Orient.

Des lettres reçues de la Canée en date du 1er de ce mois, font un triste tableau de l'état dans lequel se trouve le commerce qui est dans la plus grande stagnation, l'argent y devenant de jour en jour plus rare. Pendant le mois passé, il a fait des temps affreux. Des personnes ont été trouvées gelées dans les rues et des milliers de moutons ont éprouvé le même sort. Toutes les routes, mais surtout celles des montagnes, étaient impraticables et le seront encore pour quelque temps. Le 8 février, pendant l'horrible tempête qui a régné, dans le port seulement de la Canée, six bâtimens se sont perdus entièrement, et tous les autres qui s'y trouvaient mouillés, ont souffert plus ou moins. On ne se rappelle pas avoir jamais vu dans cette île de semblables désastres.

M. Lyons, ministre plénipotentiaire du gouvernement anglais à Athènes, doit partir à la fin de la semaine, voie de Trieste, pour Londres; son successeur, M. Wyse, est déjà arrivé à Athènes.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Paris 26 février.

L'anniversaire des journées de février, a été célébré dans la capitale et les provinces avec l'ordre et le calme les plus satisfaisans.

L'Assemblée a consommé une véritable révolution législative, en votant l'exclusion de presque tous les fonctionnaires. Le résultat inévitable de la nouvelle loi électorale sera profondément *anti-démocratique*; car, en repoussant toutes les capacités qui sortent de ce milieu dans lequel viennent se fondre incessamment toutes les origines sociales, et en conservant le principe de l'indemnité accordée aux représentans, elle va remettre en présence les deux extrêmes de la société, et recréer ainsi, à plaisir, ces classes que les mœurs et la Constitution elle-même tendent à effacer chaque jour.

Parmi les exceptions aux incompatibilités, la commission proposait de maintenir les sous-secrétaires d'Etat, mais l'Assemblée, à une grande majorité, a voté leur exclusion.

L'exclusion a été prononcée contre le préfet de la Seine.

Le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine ne pourra être élu représentant dans ce département.

Les professeurs nommés au concours ou sur la présentation de leurs collègues, ne pourront rester représentans que s'ils occupent leur chaire dans le lieu où siège l'Assemblée nationale.

M. de Kerdrel a fait des tentatives courageuses pour sauver les magistrats inamovibles de l'exclusion parlementaire, mais sur la pente où elle s'est précipitée, l'Assemblée n'a plus voulu admettre d'exceptions.

Le bruit a couru le 19 février dans quelques salons politiques que, d'accord avec toutes les puissances, le roi de Naples et le roi de Piémont vont simultanément intervenir dans les Etats du Pape et dans la Toscane.

On rattache à ce projet d'intervention le voyage du général piémontais Bava, parti de Turin pour se rendre à Naples en passant par Florence et Rome.

Dans le cas où cette intervention se réaliserait, on dit que les flottes française et anglaise prendraient position à Civita-Vecchia et à Livourne.

Dans sa séance du 20 février, M. Ledru-Rollin a interpellé le ministre des affaires étrangères au sujet des derniers événemens d'Italie. « La république a été proclamée à Rome, s'écrie M. Ledru-Rollin. La puissance temporelle des papes a été frappée de déchéance. C'est pour les amis de la liberté une bonne nouvelle, une nouvelle dont ils se réjouissent et dont je me réjouis avec eux..., Mais depuis hier il circule des nouvelles sinistres et qui m'attristent profondément. On a parlé d'un projet d'intervention armée, etc., etc. Bref, M. Ledru-Rollin veut savoir si, avec le consentement de la France, il est vrai que le Piémont et Naples doivent intervenir contre la république romaine pour protéger le pouvoir temporel du Pape!

M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, a tout d'abord et nettement précisé l'état de la question. Le Pape a un double caractère: il est prince temporel, il est chef de la religion; comme prince temporel, il est chef d'un petit Etat: comme prince spirituel, il est chef de l'Eglise et de la religion catholique. Ce double caractère ne saurait être perdu de vue.

La question italienne, ajoute l'honorable orateur, ne touche pas seulement à la politique, elle prend son importance dans des considérations plus élevées encore, elle intéresse la catholicité tout entière. Aussi comprend-on qu'elle se soit émue des événemens de Rome, et elle abdiquerait ses droits et ses devoirs, si elle renonçait à cette émotion et si elle n'intervenait pas pour rétablir l'indépendance du pouvoir spirituel.

La réunion du conseil d'Etat qui s'est formée d'anciens membres de la réunion de l'Institut, s'est déjà occupée, ainsi que plusieurs autres réunions parlementaires, des prochaines élections. Elle a formé un comité spécial dont font partie MM. Garnier-Pagès, Pagnerre, Barthélemy Saint-Hilaire, Duclerc, etc. Voici le Manifeste qu'elle publie:

MANIFESTE DE LA RÉPUBLIQUE MODÉRÉE.

« Les représentans soussignés, après avoir constamment pratiqué, dans le sein de l'Assemblée Constituante, la politique de modération conciliatrice au nom de laquelle s'étaient fondées plusieurs réunions parlementaires, entre autres celles de l'Institut et du conseil d'Etat, croient devoir signaler dans une loyale déclaration la pensée qui, suivant eux, doit présider aux élections nouvelles pour répondre aux nécessités d'une nouvelle situation.

» La France est à la veille d'une grande épreuve, d'une épreuve décisive. Dans quelques semaines elle sera appelée à compléter ses institutions par l'élection des membres de l'Assemblée Législative.

» Le peuple français, qui a déjà fait la solennelle application du suffrage universel, qui a si admirablement compris les devoirs que lui imposait l'exercice de son droit souverain; le peuple, cette fois encore, saura faire sortir du scrutin la consolidation de l'ordre, de la paix et de la société.

» Le gouvernement qui organise la République de 1848 est fait non pour continuer la révolution, mais pour la clôre. Inattendue, sortie de complications et de fautes désormais oubliées, la République ne doit point être une œuvre de parti, mais une œuvre de progrès et de nécessité. Sa raison d'être, c'est à la fois son évidente légitimité et l'impuissance avérée de toutes les autres formes de gouvernement; son honneur, c'est de rester le gouvernement de tous, de faire appel à tous les efforts, d'accueillir tous les dévouemens; sa force, c'est le développement rationnel de tous les droits, l'ennoblissement de tous les devoirs; ses bienfaits, ce sera de multiplier le travail pour élargir encore les bases déjà si larges de la propriété, et d'étendre l'assistance publique à toutes les souffrances qui la méritent.

» Que les électeurs, par des irrésolutions, des faiblesses ou des entraînemens coupables, ne compromettent point l'ordre public, affermi par ses victoires successives sur l'anarchie et par les progrès toujours croissans de l'esprit de conciliation. Continuons l'œuvre commencée en l'améliorant; gardons-nous de la renverser quelles qu'en soient les imperfections, car tout bouleversement nouveau, toute tentative de contrerevolution, après tant de souffrances et d'épreuves, mettrait en péril la vie même de la société. Sachons fermer énergiquement la carrière des révolutions. Toute intrigue, tout complot contre nos institutions républicaines, à peines appliquées, serait un crime. Que ceux qui ourdiraient ces trames et ces conspirations le sachent bien! De quelque prétexte qu'ils se couvrent, ils ne sont ni moins coupables ni moins anarchiques que ces sauvages perturbateurs qui ont ensanglanté nos rues, car eux aussi préparent la guerre civile.

» Comme condition de nos suffrages, demandons tout ensemble une adhésion formelle aux institutions fondées au nom de la nation par l'unanimité de l'Assemblée constituante et un concours loyal au président élu par le suffrage universel. Le pays a voulu par l'imposante élection du 10 décembre associer le nom glorieux de Napoléon Bonaparte à l'affermissement de la République. Les bons citoyens doivent effacer leurs dissidences antérieures et s'unir à ce sentiment qui devient désormais une puissante garantie d'ordre, de calme et de prospérité.

» C'est afin d'atteindre ce but, c'est dans cet esprit que nous croyons devoir nous adresser à nos concitoyens. Que la sagesse du peuple décourage à la fois et ces espérances stériles entretenues par les regrets d'un passé qui ne renaîtrait un instant qu'au prix de sanglantes catastrophes, et ces systèmes insensés qui, par de vaines et odieuses utopies, compromettent les principes les plus sacrés de l'ordre social! N'acceptons que ceux qui veulent loyalement affermir ce qui est, l'améliorer par des voies légales, prudentes et pacifiques, et remettre l'avenir du pays à un gouvernement honnête, ferme et conciliateur. Le salut est à ce prix.

» Pour nous, nous serions heureux, si nous pouvions contribuer à faire passer dans l'esprit des électeurs ces convictions patriotiques que nous ont données de douloureuses expériences, et nous croirions avoir rendu à la patrie un des services les plus vrais et les plus féconds que nous puissions lui rendre.

» Paris, le 16 février 1846. »

Le *Moniteur* publie l'extrait suivant des *Documens sur le commerce extérieur,* fournis par le ministère de l'agriculture et du commerce:

« Le département du commerce vient de recevoir les deux communications suivantes sur la Californie:

» 7 janvier 1849.

» . . . . L'issue de la guerre des Américains contre le Mexique aura été d'augmenter le territoire de l'Union de 851,598 milles carrés ou de 546,012 acres (218 millions 5,088 hectares), ou de plus du tiers de sa superficie avant la guerre, estimée alors, non compris le territoire de l'Orégon, à 527 millions 250,423 hectares.

» Cette conquête a établi les droits des Américains sur le territoire du Texas, du Nouveau-Mexique et de la Haute-Californie.

» Le Texas, par le fait même de l'annexion, appartenait déjà à l'Union; la conquête a donc ajouté le Nouveau-Mexique et la Haute-Californie, livrant ainsi à l'industrie infatigable des Américains des terres en quelque sorte inconnues, et à son commerce maritime une étendue de côtes sur le Pacifique de plus de 970 milles comprenant le port de San-Francisco, l'un des plus beaux du monde.

Le Nouveau-Mexique et la Haute-Californie, peu explorés et restés presque inconnus jusqu'à ce jour, ont été le sujet des récits les plus fabuleux, comme du reste tout ce que la science réelle et positive n'a pas encore apprécié. Les nouveaux territoires sont dès lors une riche fortune pour les explorateurs, puisqu'en les étudiant ils rendront un service signalé à la civilisation.

» La richesse métallurgique de la Californie occupe dans ce moment tous les esprits et tourne toutes les têtes. Les récits les plus divers sont en circulation; toutefois la présence de minerais d'or, d'argent, de platine et de cinabre est constatée et hors de doute.

» La richesse relative des échantillons envoyés de ces localités et soumis à des essais techniques de la part d'hommes compétens, à la Monnaie de Philadelphie, est très remarquable.

» Les minerais d'or rendraient 18 piastres 50 pur par once après fusion.

» Ceux d'argent, une quantité indéterminée.

» Les minerais de platine ont une gravité spécifique de 10 pour 100.

» Ceux de cinabre rouge, 33,35 pour 100.

» Ceux de cinabre jaune, 15,5 pour 100.

» Et nous savons que les mines de mercure les plus riches du monde, celles de l'Espagne, ne rendent que 10 pour 100, et qu'on traite avec avantage des minerais qui ne rendent que 1 pour 100.

» Mais il reste un point essentiel à déterminer: c'est la richesse des mines mêmes et leur étendue, la comparaison enfin entre le prix du travail d'extraction et la valeur des rendemens; c'est là la tâche des hommes de science.

» En attendant, les émigrations pour ces contrées ont lieu de tous les points de l'Union, et, avant un an, on peut compter qu'il n'y aura pas moins de 10 à 15,000 individus jetés sur ces terres, où ils finiront par s'établir définitivement, en portant avec eux le genre de colonisation qui a été si fécond dans le continent de l'Amérique du Nord.

» Les entreprises de bateaux à vapeur pour le transport des dépêches et des voyageurs, des ports de l'Union à Chagres, et de Panama vers Valparaiso et l'Orégon, largement comprises, généreusement appuyées par le gouvernement des Etats-Unis et exécutées d'une manière pratique, vont puissamment concourir à seconder le mouvement des américains vers la Californie, l'Orégon et les rives du Pacifique.